

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2021

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 19 mars 2021 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 12 janvier 2021.

Étaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Jean-Louis DA COSTA, Christine BESOMBE JOLLY, Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT, Olivier BARBIER, Laurent GARCIA, Christine HUBLEUR, Colette CHAPUIS, Agnès LAPLAZA, Dimitri CHABOD

Secrétaire de séance : Laurent BAILLY

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE PROVISOIRES 2021:

M. le Maire présente la répartition des ACTP provisoires 2021 proposée par la communauté de communes de Val de Gray (CCVG). La commune serait redevable de 42 797€ à la CCVG. M. le Maire informe que cette somme est la même que celle de 2020 et pourrait diminuer dans les années à venir (la part liée à l'installation de la fibre optique (9€/ habitants aujourd'hui) devant être réduite).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le montant des ACTP provisoires 2021.

AUTORISATION D'ACQUISITION DES PARCELLES SITUÉES SUR LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS ET DE CELLES SUR LESQUELLES REPOSENT LES TROTTOIRS :

M. le Maire rappelle que le principe d'acquisition des parcelles situées sur les emplacements réservés s'effectue lors d'une vente, à titre gratuit ou pour l'euro symbolique. Le même principe est appliqué lorsque les trottoirs se situent sur des parcelles bornées appartenant à des privés potentiellement vendeurs. L'acte de vente est donc tripartite : l'acheteur, le vendeur et la commune. Afin de faciliter l'exercice qui nécessite obligatoirement une autorisation du conseil municipal à chaque vente, M. le Maire invite les conseillers municipaux à l'autoriser de manière générale, à signer les actes notariés faisant référence à ce type d'acquisition. Il précise que dans tous les cas l'acquisition s'effectuera sur les mêmes bases financières qu'à l'heure actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer les actes d'acquisition des parcelles liées aux emplacements réservés et aux trottoirs pour la durée de son mandat.

PARCELLES AB 167 :PRÉEMPTION À REVOIR

M. le Maire rappelle la décision lors de la dernière réunion de conseil municipal de préempter sur la parcelle AB 167. Une seconde Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été déposée par le vendeur majorée de 3000€ pour la clôture qui est installée sur la parcelle. M. le Maire demande à l'assemblée son avis.

Après discussion, le conseil municipal conserve sa position initiale de préemption sur le projet de base prévu à 14 000€, et ne donne pas suite à la DIA déposée en février.

CHOIX DES ENTREPRISES À RETENIR POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER :

M. le Maire fait lecture du compte rendu établi par l'architecte concernant les travaux de restauration du clocher. 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres : 2 pour l'ensemble des 2 lots, 1 uniquement pour le lot 1 « maçonnerie », 1 autre uniquement pour le lot 2 « couverture ». Le classement est établi ainsi :

-pour le lot 1 : 1^{er} SAS Pateu et Robert – 2^{ème} SARL Jacquet – 3^{ème} SARL Chardeyron

-pour le lot 2 : 1^{er} SAS Pateu et Robert – 2^{ème} SARL Vernier Construction – 3^{ème} SARL Chardeyron

Le conseil municipal s'interroge sur la possibilité de retenir l'entreprise la plus locale bien que toutes soient situées en Bourgogne-Franche-Comté. Il est expliqué que le choix doit être motivé et que l'analyse faite est basée sur les critères définis au préalable dans les documents d'appel d'offres. Quelque soit l'entreprise, si elle n'a pas répondu aux critères elle ne peut pas obtenir une note maximale. Le prix ne prévalant qu'à 40% dans l'analyse, bien que très bien cotée l'entreprise Chardeyron est systématiquement positionnée troisième.

Déçu mais conscient des poursuites qui peuvent être mises en place le conseil municipal retient à 14 voix pour et une abstention l'entreprise Pateu et Robert pour un montant de 152 020€HT.

TRAVAUX DE VOIRIE 2021 :

M. le Maire présente les devis du syndicat de voirie pour la création de trottoirs rue des noisetiers et la remise en état des trottoirs et de la rue principale du hameau d'essertey. Il précise qu'une subvention au titre de l'aide départementale pour les bordures de trottoirs sera demandée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal

valide à l'unanimité le devis pour un montant de 21 660€ TTC et autorise le Maire à signer les documents se rapportant aux dossiers.

ENTRETIEN D'UN MUR SÉPARATIF ENTRE COMMUNE ET PARTICULIER :

M. le Maire informe le conseil municipal de la vétusté du mur mitoyen entre la parcelle AB 42 propriété communale et AB 44 appartenant à un particulier. Il propose un devis de la SARL SISMAN d'un montant de 4 120.00 € HT. Au vu du prix des travaux il sera proposé une participation du particulier. En cas de désaccord une solution moins couteuse devra être envisagée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et unanimement, valide le devis sous condition de participation et donne pouvoir au Maire de signer les documents s'y rapportant.

COMPTE DE GESTION 2020 :

M. le Maire présente le compte de gestion 2020 émis par la trésorerie présentant les résultats suivants :

Report investissement 2019 :	-51 054.54€	}	Résultat investissement 2020 : -25 496.37€
Dépenses d'investissement 2020:	102 054.95€		
Recettes d'investissement 2020:	76 588.58€		
Résultat de clôture 2020 :	-76 550.91€		
Report fonctionnement 2019 :	372 713.38€	}	Résultat fonctionnement 2020 : 179 518.31€
Couverture déficit 2019 :	51 054.54€		
Dépenses fonctionnement 2020:	312 326.53€		
Recettes fonctionnement 2020 :	491 844.84€		
Résultat de clôture 2020 :	501 177.15€		

Celui-ci n'appelant aucune observation ni réserve est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Le compte administratif de la commune présentant les mêmes résultats que le compte administratif présenté précédemment est soumis au vote par Mme Tartrat et est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Installation prochaine de bacs biodéchets
- Fin de l'installation de la fibre optique prévue pour fin juin
- L'association Brigitte Bardot a été sollicitée pour participer à la campagne de stérilisation des chats de la commune. Dès que possible les riverains seront mis à contribution pour la capture des félins.
- Possibilité qu'un locataire laisse son logement avant la fin d'année. Une réflexion sur la rénovation du logement est à entreprendre.
- Fin de la procédure de reprise au cimetière début avril. Les travaux pourront commencer cette année

Le Maire, Yvan GUIGNOT



Nous remercions d'ores et déjà très chaleureusement les particuliers et les entreprises qui ont déjà participé à l'évènement. À ce jour, la collecte a rapporté 27 520€. Afin de ne pas bloquer les éventuels donateurs dans leur démarche le seuil des dons sera porté à 50 000€.

Néanmoins sachez que votre générosité peut vous permettre d'être défiscalisé une 2^{ème} fois.
2021 vous offre la possibilité de valoriser votre village en réduisant vos impôts.
Saisissez de nouveau l'opportunité cette année.

POUR LA RESTAURATION DE
L'EGLISE SAINT
MAURICE
DE GRAY LA VILLE
Haute-Saône

FONDATION



DU
PATRIMOINE

